

COMMUNE DE LANVEOC



DECISION DU MAIRE APPROUVANT LE CONTRAT BOX MyCLOUD ENTRE LA COMMUNE DE LANVEOC ET LA SAS JVS MAIRISTEM

DELEG.-04/41

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation au Maire de Lanvéoc, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités, et notamment son point 4,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la proposition formulée par la société SAS JVS MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron CS 80547 Saint Martin sur le Pré 51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Considérant que le montant du contrat est inférieur à 40 000 € HT,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de prestations de services pour la maintenance du logiciel GESCIME,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

DECIDE

Article 1 : La commune de LANVEOC conclut un contrat portant sur l'hébergement des applications de gestion ligne Web et données type bureautique.

Article 2 : Le contrat comprend une prestation annuelle correspondant à un montant de 1200.00 € HT soit 1440.00 € TTC. Le prix est révisable chaque année selon les modalités de l'article 4 du contrat.

Article 3 : Le présent contrat entre en vigueur à la date du 1 03 2022. Il est conclu pour une période unique de 3 ans.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à la société SAS JVS MAIRISTEM.

Fait à Lanvéoc, le 21 février 2023.

Le Maire,

Christine LASTENNET.

